

Liberté  
Égalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser  
Bien dire  
Bien faire  
—  
Vérité  
Lumière  
Humanité

## ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Etranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Bolle, rue Ferrandière, 52

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52  
— LYON —  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

La Maçonnerie lyonnaise. — Du Conseil central. — L'Eglise catholique. — Les Couvents. — Persécutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Fête Maçonnique. — Enterrement civil. — Le Monde maçonnique. — Mémoire. — Bibliographie. — Revue des Théâtres.  
Feuilletons : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Société de Jésus.

## AVIS

Nous commencerons prochainement un nouveau feuilleton, dû à la plume d'un de nos meilleurs écrivains.  
Cette œuvre inédite est appelée à un grand retentissement  
Nous en donnerons prochainement le titre.

## LA MAÇONNERIE LYONNAISE

Il y a quelque temps, des maçons profondément dévoués, sincèrement convaincus et qui dans l'accomplissement de l'œuvre maçonnique cherchent autre chose que de mesquines satisfactions personnelles, avaient essayé de fonder un lieu de réunion, où les maçons de la ville et les maçons étrangers auraient pu se donner des rendez-vous fréquents, auraient pu se trouver sans même se chercher.

La chose fut faite, et ne donna pas tout d'abord les résultats qu'on espérait. Elle avait un peu surpris certains maçons, qui admettent difficilement les changements et les réformes; elle rencontra chez quelques autres un peu de négligence. Les circonstances servirent mal les desseins des promoteurs de l'œuvre dont nous parlons. Bref, le premier essai n'eut pas le succès qu'on s'était promis.

Peu importe, le principe était posé, le vœu formulé, c'était beaucoup; la démonstration avait été faite: qu'étant donné certaines conditions plus favorables qu'on arriverait aisément à réaliser, cette œuvre pouvait être fondée avec des chances certaines de vitalité et rendre à la Maçonnerie lyonnaise de réels services: c'était tout.

Il s'agit maintenant de ne pas se rebuter après un premier succès; il faut reprendre l'œuvre, virilement, courageusement. Elle est le complément indispensable du programme de réveil et d'action maçonnique nettement indiqué aux Loges dans un discours qui n'a jamais été oublié.

C'est au moment du danger que les énergies se réveillent, que les activités se déploient, que les efforts décisifs sont faits qui déterminent le succès. Nous traversons, il est puéril de le nier, un de ces moments.

Beaucoup d'œuvres diverses entreprises presque en même temps, suscitées par la même pensée, ont sollicité à la fois l'activité de nos Loges. L'effort qui leur avait été demandé, au sortir d'une période où la torpeur somnolente semblait être à l'ordre du jour, leur parut trop considérable pour être soutenu, et toutes n'ont pas compris du premier coup l'importance capitale qu'il y avait pour elles à encourager ce mouvement en avant dans ce qu'il avait d'irrésistible et de spontané.

Cette lassitude passagère n'a rien qui puisse nous étonner; nous signalons seulement comme un danger pour l'avenir, à l'heure où de tous côtés on semble disposé à faire de nouveaux efforts, à travailler avec une énergie nouvelle à reconquérir le terrain perdu.

Les réactionnaires s'agitent; leur organisation de cercles d'ouvriers, de cercles d'étudiants, l'enrôlement dans leurs diverses confréries des riches et des pauvres annoncent une résistance terrible qui se prépare aux idées républicaines. C'est à la Maçonnerie que pouvait revenir l'honneur de les défendre; elle ne faillira pas à la tâche, et, par son ardeur, son esprit de suite, sa persévérance, la Maçonnerie donnera le bon exemple, en n'oubliant pas que c'est dans notre ville et dans notre région que se portera l'effort décisif de la lutte.

## DU CONSEIL CENTRAL

Il est bien curieux, en vérité, de voir combien on était pointilleux en 1838; combien on créait mal à propos de petites difficultés faisant perdre un temps qui aurait pu être mieux employé, mais la *Revue maçonnique* ne se gênait pas pour répondre à ces oublis de la fraternité. En voici un fort intéressant exemple, d'autant plus particulier qu'il se produit dans un journal à la disposition du public.

La note, pleine de vivacité, arrive fort à propos — nous

blions pas que nous parlons de 1838 — pour répondre à un petit acte d'hostilité contre un journal qui était tout dévoué aux intérêts de la Maçonnerie et avait la franchise d'indiquer les vrais moyens de lui rendre sa force et son influence.

Nous avons déjà suivi l'exemple de nos confrères du journal maçonnique de 1838, lorsque, dans notre dernier numéro, nous avons indiqué quelques réformes à faire dans les réceptions. Nous trouverons probablement de nouvelles occasions, en citant la *Revue maçonnique*, de signaler certaines mesures utiles à prendre dans l'intérêt général de la Maçonnerie.

Le Conseil central, sur lequel nous avons fondé les plus grandes espérances, semble être fatalement entraîné à sa perte. Le plus beau projet qui, de mémoire de maçon, ait été conçu, a été présenté à ce Conseil; il l'a pris en considération et a nommé une Commission pour l'examiner.

Cette Commission s'est réunie, en partie, chez l'auteur du projet, où elle ne s'est nullement occupée de son mandat. Depuis, on n'a pas eu de ses nouvelles.

Pendant ce temps-là, que fait le Conseil central? Il occupe ses loisirs à faire de petites guerres à la *Revue maçonnique*, qui, sans écouter quelques mécontents qui bourdonnent autour d'elle, suit invariablement le chemin où elle est guidée par ses principes: égalité, fraternité, progrès.

Afin qu'on ne nous accuse pas de partialité et d'inexactitude, nous allons citer un fait qui, nous l'espérons, convaincra les plus incrédules.

Dans notre 14<sup>e</sup> livraison, nous avons publié le projet dont nous avons parlé plus haut.

Comme la composition de l'article était faite, nous proposâmes à quelques membres du Conseil central d'en faire tirer à part cinq cents exemplaires, pour être distribués aux Loges. Ces Frères adoptèrent notre proposition, étant bien décidés, toutefois, à payer les frais (14 francs) de tirage à part dans le cas où le Conseil central ne les approuverait pas. Au bas de la première page, notre imprimeur, sans arrière-pensée et comme chose juste, avait mis: *Extrait de la Revue maçonnique*.

Eh bien! voilà le sujet important que quelques membres du Conseil ont choisi pour occuper une partie de sa dernière séance!... Cependant, à part le projet du Frère Bertholon, plusieurs autres dignes d'occuper toute l'attention du Conseil, lui étaient soumis.

Nous adjurons nos frères qui composent ce Conseil de ne pas s'arrêter à de mesquines attaques; de redoubler de zèle et de se montrer à la hauteur de leur mission. Qu'ils songent que les Loges sont impatientes d'accueillir leurs œuvres; et que s'ils trompaient l'attente générale, ils seraient responsables du discrédit qui retomberait sur la Maçonnerie lyonnaise. On a déjà prononcé tout

bas le mot d'impuissance, au moins qu'on ne le répète pas comme une vérité.

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

Gaspard de Santa-Cruz fut assez heureux pour se réfugier en France et mourut à Toulouse, au moment où on le brûlait en effigie en Espagne; son fils fut arrêté et condamné à figurer dans un auto-dafé et à se rendre ensuite à Toulouse, pour demander aux dominicains de cette ville que le cadavre de son père fût exhumé et livré aux flammes; il rapporta aux inquisiteurs de Saragosse le procès-verbal de cette parricide exécution.

Une telle obéissance ne montre-t-elle pas le degré de terreur et d'avisissement auquel le peuple espagnol était réduit.

En 1492, Ferdinand V avait fait la conquête du royaume de Grenade; cette riche et fertile province, habitée par les Maures, aurait été un des plus beaux fleurons de la couronne d'Espagne, mais l'Inquisition se hâta de la ruiner par ses persécutions. La plus grande partie des habitants se retirèrent en Afrique, emportant leurs richesses et leur industrie; le reste embrassa le christianisme pour se soustraire aux persécutions, mais, comme les juifs, ils conservaient leurs croyances et ne tardèrent pas à devenir la proie de l'Inquisition, qui les fit mourir dans les prisons, au milieu des tortures ou sur les bûchers.

Ce n'était pas assez pour le fanatique Torquemada de sacrifier des juifs et des Maures, son audace fut poussée jusqu'au point de mettre en jugement les évêques de Ségovie et de Calahora, qui jouissaient tous deux de l'estime générale, et dont le seul crime était d'être les fils de juifs baptisés.

Ce fut en vain que ces deux prélats opposèrent les bulles apostoliques qui défendaient aux inquisiteurs de procéder contre les évêques et les plaçaient sous la juridiction immédiate du pape. Il suffisait que quelque juif converti eût laissé des richesses pour que l'Inquisition employât tous les moyens possibles pour prouver qu'il était mort hérétique, afin de flétrir sa mémoire, de confisquer ses biens et d'exhumer ses ossements pour les livrer au bûcher.

Tel était le but de Torquemada en poursuivant ces deux évêques; mais l'échoua d'abord, le pape s'étant saisi de la cause, la renvoya devant un conseil d'évêques, dont la décision fut favorable aux deux prélats.

Torquemada, furieux, intenta un nouveau procès aux deux évêques; par ses intrigues et ses calomnies, il réussit à les faire enfermer dans un

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 58

## LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Pendant qu'on réquisitionnait une voiture pour conduire à l'asile de Bron la malheureuse folle dont les accès de fureur, loin de se calmer, devenaient de plus en plus inquiétants, le père et la mère Valin sortaient, désespérés, de l'hôpital de la Croix-Rousse.

L'aube franchissait à peine le sommet des hautes maisons ouvrières qui couvrent le plateau travailleur de la ville de Lyon. La mère Valin avait sur les bras un enfant au berceau, son petit-fils et, à peine vêtus tous les deux, ces infortunés se regardaient silencieusement. Où aller? que faire? que devenir?

— Il faut cependant prendre un parti, ma pau-

vre femme, dit enfin le père Valin. Nous n'allons pas rester là sur le pavé à nous désoler sans rien essayer.

— Quel parti?

— Ah! si je pouvais seulement trouver!

— Attends, mon homme. Il faut d'abord que nous ayons quelques jour devant nous pour nous retourner, et l'on nous fera bien crédit à l'hôtel pendant une semaine.

— Crédit!... et pour payer ensuite?

— Allons! allons! il ne faut pas perdre la tête. On te doit un peu d'argent chez ton fabricant et la compagnie d'assurance nous donnera quelque chose de notre pauvre mobilier brûlé. Commençons donc par aller loger ce poupon qui n'entre pas dans la vie par la porte du bonheur et puis, va, nous nous retournerons bien.

— Tu es plus courageuse que moi, ma femme, je suis assommé, je crois que je ne m'en relèverai pas.

— Valin! Valin! on n'a pas le droit de se décourager; tu n'es pas seul et voilà que nous avons maintenant un enfant à élever. Allons, mon homme, aide-moi et tu verras que nous ne succomberons pas à la peine.

— Oui, ma pauvre femme, tu es plus courageuse que moi et je ferai tout ce que tu croiras utile et nécessaire.

Ils s'étaient dirigés, en parlant ainsi, vers un de ces petits hôtels, de ces logements et garnis

plutôt, qu'on trouve dans la grande-rue de la Croix-Rousse.

La grande ruche ouvrière est là-haut comme une ville isolée du reste de Lyon et tout s'y passe en famille. Valin était très connu. C'est sans difficulté qu'on lui loua à crédit une chambre à la semaine et qu'on consentit à le nourrir pendant ce temps-là avec sa femme.

La mère Valin ne pouvait que s'occuper du poupon. Aussitôt après s'être un peu reconfortée, elle avait couru faire à son petit-fils un semblant de layette, mais, avant d'envoyer son mari à ses affaires, elle lui avait dit: « Tu sais comme Jacques était aimé à la Loge maçonnique, va donc voir ce matin le Vénérable, tu verras que ta visite ne sera pas inutile. »

J'y vais aller tout de suite, avait répondu le vieux et, en effet, c'est là qu'il s'était d'abord dirigé.

Le Vénérable de la Loge *Confiance-Solidarité* connaissait déjà la catastrophe de la nuit quand le père Valin se présenta chez lui.

— Je sens bien, dit-il amèrement, le malheur qui vous frappe, Monsieur Valin, à quoi puis-je vous être bon?

— Vous ne le connaissez pas tout entier, Monsieur. Ma femme et moi nous sommes absolument sans ressources, avec un petit enfant sur les bras, et je vous avoue que si je me présente chez vous, c'est que je compte sur votre appui et celui des

anciens amis de mon gendre pour nous aider provisoirement à ne pas succomber à la peine et pour donner les premiers soins à son pauvre enfant, car la mère est malade à l'hôpital, et qu'elle n'a que deux vieillards, ma femme et moi, pour tout soutien.

— Vous avez bien fait, Monsieur Valin, de penser à moi, et je vous en remercie en mon nom et au nom de tous les amis de Jacques Mignot, dont vous parliez tout à l'heure. Permettez-moi d'abord de vous offrir....

— Oh!... Monsieur..., protesta le père Valin, en rougissant de honte.

Permettez, Monsieur Valin, ce n'est qu'un prêt, et il vaut mieux que vous ayez affaire à moi qu'à un banquier, qui vous refuserait peut-être, ou à un usurier qui vous étranglerait ensuite.

— Ah! Monsieur, ma reconnaissance....

— Laissez-donc, Mignot en aurait fait autant pour l'un de nous. Mais cela n'est que bien provisoire. Je vais assembler d'urgence, aujourd'hui, les membres de la Loge à laquelle appartenait notre regretté ami, et demain matin, j'espère vous donner de bonnes nouvelles. A demain.

(A suivre.)

château, où ils moururent après avoir été dépouillés de leurs biens et dégradés de la dignité épiscopale.

L'inquisition ne se borna pas à poursuivre les vivants et la mémoire des morts pour s'emparer des dépouilles de ses victimes, elle s'attaqua même aux livres. En 1490, elle fit brûler plusieurs bibles hébraïques dans un autodafé qui eut lieu à Salamanque, sous prétexte qu'elles étaient infectées des erreurs du judaïsme. Peu de temps après furent brûlés, dans un autodafé, plus de six mille volumes, parmi lesquels bien des ouvrages remarquables; enfin, toute la bibliothèque de Henri d'Aragon, prince du sang royal, fut vouée à la destruction, enveloppant ainsi dans le vandalisme littéraire, les sciences, les arts et les plus beaux ouvrages de l'antiquité.

Le christianisme ne voulait pas d'autre lumière que celle des bûchers.

A l'avènement de Charles-Quint au trône d'Espagne, le peuple espéra un instant que l'inquisition allait disparaître ou que, tout au moins, on mettrait un terme aux nombreux abus, aux excès de pouvoir, aux spoliations arbitraires de ces horribles tribunaux.

Guillaume de Croy, précepteur de Charles-Quint, et Selvagio, grand chancelier, avaient su persuader au roi qu'il était de son intérêt de réformer, tout au moins, les procédés inquisitoriaux; les cortès de Castille, d'Aragon, de Catalogne s'assemblèrent au commencement de 1518, pour demander la réforme de l'inquisition; des députés furent délégués auprès du grand chancelier pour procéder à la rédaction d'un nouveau code.

Peu de temps après l'achèvement du nouveau code, Selvagio vint à mourir, et le grand inquisiteur Adrien changea complètement les idées du roi, qui devint protecteur passionné de l'inquisition. Les cortès d'Aragon et de Catalogne réclamèrent l'exécution des promesses de Charles-Quint et décidèrent que l'impôt ne serait pas levé tant que le roi n'aurait pas fait droit aux justes réclamations du peuple, et le concordat conclu entre le roi et les cortès fut envoyé au pape. Léon X était fort mal avec l'inquisition d'Espagne à cause de tous les troubles qu'elle fomentait pour se soutenir. Il expédia deux brefs par lesquels il ordonnait que les inquisiteurs seraient destitués et que les évêques et leurs chapitres présenteraient deux chanoines à l'inquisiteur général qui en nommerait un pour faire partie du tribunal du saint-office. Les inquisiteurs refusèrent d'obéir, et Charles-Quint, qui venait de perdre le titre d'empereur, envoya un ambassadeur extraordinaire à Rome pour demander la révocation de ces brefs. Léon X, sur les instances des cortès, ne révoqua pas les brefs, mais il ne prit aucune mesure pour en assurer l'exécution, et les choses restèrent en l'état.

La Castille se souleva contre l'inquisition; l'évêque de Zamora et plusieurs prêtres étaient à la tête du mouvement, ils furent arrêtés, et malgré les ordres du pape, qui avait prescrit de ne les punir que par l'excommunication, ils furent condamnés à mort et exécutés.

Les doctrines de Luther et de Calvin, qui se répandaient en Europe et principalement en Allemagne, en France et en Angleterre, menaçaient de pénétrer en Espagne; l'inquisition prit les mesures les plus énergiques, décréta les règlements les plus sévères pour empêcher la circulation de ces doctrines; le conseil de la *Suprême* écrivait aux inquisiteurs d'avoir à se transporter dans toutes les bibliothèques pour y faire des recherches et s'emparer des livres suspects et obliger les catholiques à dénoncer les personnes qui auraient lu ces livres ou qui les conserveraient dans leurs maisons.

Charles-Quint, qui avait fait établir l'inquisition jusque dans ses possessions d'Amérique et des Indes, voulut également l'établir en Flandre où les doctrines de Luther et de Calvin faisaient des progrès, mais les princes allemands prirent les armes contre lui, et il dut renoncer à son projet.

## LES COUVENTS

Voici encore un fait édifiant rapporté par les journaux de Lyon :

Il existe dans cette ville un vaste bâtiment occupé par des sœurs.

Là vivent, sous un patronage anonyme et sous la direction des sœurs, une centaine de jeunes filles de huit à vingt ans, recrutées un peu partout, occupées pendant toute la journée à des travaux d'aiguille, fatigants pour elles, mais très rémunérateurs pour la corporation.

C'est un des mille ateliers pieux qui font une concurrence déloyale et enlèvent le pain aux jeunes ouvrières de Lyon. Dans ces orphelinats, la loi sur le travail des enfants est lettre morte, et la police ne se risque presque jamais dans ces endroits.

Pour qu'une enfant soit admise dans cet orphelinat, il faut à la famille de hautes protections et un cautionnement d'une certaine importance. On choisit le plus souvent une enfant qui a perdu son père, dont les directeurs auraient moins facilement raison que d'une femme.

Et quand on a débattu le prix d'entrée, variant de 800 à 1,000 francs, on fait signer à la mère un traité par lequel elle s'oblige à laisser sa fille jusqu'à l'âge de vingt et un ans, sans, sauf à payer, si elle veut la retirer avant cet âge, une forte somme. Signalons une clause cruelle de cet engagement. La mère ne pourra voir sa fille que quatre fois par an, au parloir et sous l'œil d'une directrice.

Et ces enfants, arrachés ainsi à l'affection de la famille, doivent fournir de longues heures de travail pour parfaire la tâche qui leur est imposée chaque

jour. Et, si elles n'y parviennent pas, elles devront se lever avant l'heure pour achever l'ouvrage inachevé la veille.

La misère seule peut entraîner une mère à signer cet écrit barbare.

De temps à autre, ces petites prisonnières parviennent à tromper une surveillance rigide, et, on se rappelle l'histoire de deux jeunes enfants qui, l'an dernier, s'échappaient d'un orphelinat, fuyaient dans la campagne et étaient ramenés mourant de faim et exténués de fatigue dans leur famille.

Il y a quatre ans, une dame, abandonnée par son mari, versait entre les mains des bonnes sœurs une somme de 800 francs et y plaçait sa petite fille Louise.

Depuis lors, chaque fois que cette dame venait visiter sa fille, elle l'avait trouvée exténuée par le travail.

Mais le sort de la mère s'était grandement amélioré depuis quelques mois. Son premier mouvement fut d'arracher sa fille aux mains des nonnes, au travail excessif de l'orphelinat. Et, à maintes reprises, elle alla frapper à la porte du couvent, demandant à parler à la supérieure. Mais toujours cette toute puissante dame était absente. Elle était aujourd'hui à Sainte-Foy, demain à Lyon. Et la pauvre mère s'en revenait désespérée.

Par trois fois elle fit part de sa détermination de retirer sa fille aux sœurs sous-directrices (on pourrait dire gardes-chiourmes) de l'école et des ateliers. Elles firent la sourde oreille et répondirent aux larmes d'une mère par ce mot cruel :

— Versez douze cents francs et vous aurez votre fille !

La mère n'était pas riche. Elle promit de parfaire, par petits acomptes de chaque mois, la somme exorbitante impérieusement réclamée. Tout fut inutile. Et la petite Louise était encore une fois arrachée aux caresses maternelles et séquestrée de nouveau.

Cette pauvre femme n'eut pas la pensée de s'adresser au parquet ou à la police, elle prit la résolution d'enlever elle-même son enfant. Après avoir fait part de son projet à quelques amis sur la discrétion et le dévouement desquels elle pouvait compter.

Ce projet fut mis à exécution, et la mère reprit possession de cette pauvre enfant.

Agée de treize ans, elle avait les doigts affreusement meurtris, qui témoignent d'un travail au-dessus de son âge.

Plainte fut portée au chef de la sûreté de Lyon.

Il faut absolument que les droits de la famille soient respectés.

Lorsqu'un pays possède un gouvernement composé de républicains absolument décidés à réagir contre le cléricalisme, des faits pareils ne devraient pas se renouveler; c'est une question de salubrité et de sécurité publiques.

Il ne faut pas non plus que les parents soient obligés d'employer la violence pour arracher leurs enfants à ceux qui réclament si haut les droits des pères de famille et qui les respectent si peu.

Nous espérons que l'autorité administrative interviendra avec énergie, et saura s'opposer à ces enlèvements de mineures.

Sinon, gare les couvents !

Décidément, c'est trop !

Aux affaires, qui rappelle les récents scandales d'Auxerre, vient de se passer à Tourcoing.

Mardi dernier, une jeune orpheline de dix-huit ans, Florence Deconinck, qui avait été recueillie, ainsi que ses frères, par son oncle, M. L..., quitta la maison de ce dernier sous un prétexte quelconque. Ne la voyant point rentrer, M. L... se mit à sa recherche. La journée et la nuit se passèrent sans qu'il pût recueillir aucun renseignement sur le sort de sa pupille.

Sans se lasser, M. L..., qui avait appelé son beau-frère, négociant à Mouscron, poursuivit ses investigations et finit par acquiescer la certitude que sa nièce devait se trouver dans un couvent. Les deux hommes se rendirent chez les religieuses de la rue de Wailly. Pressée de questions, la supérieure, après bien des réticences, finit par avouer que la jeune fille avait été dirigée sur Paris.

M. L... a porté plainte à la justice.

Il est inutile d'ajouter à ce récit que la jeune Deconinck possède une certaine fortune.

## PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

*Coustos* refusant de parler, ordre fut donné de commencer le supplice. Sous la pression des câbles, le sang s'échappait de toutes les parties de son corps; il perdit complètement connaissance. Revenu à lui et refusant toujours de parler, il fut reconduit dans son cachot. Six semaines après, il subit un autre supplice, dans lequel il eut les deux épaules brisées et rendit par la bouche des flots de sang. Ces exécutions inqualifiables se renouvelèrent à plusieurs reprises et mirent *Coustos* dans un état voisin de la mort, si les douleurs affreuses dont il souffrait n'étaient venues, à chaque instant, lui rappeler la réalité. Il resta trois mois dans l'impossibilité de se mouvoir.

Il ressort de l'ensemble des faits que nous avons déjà exposés, que le clergé, sous l'empire d'un fanatisme sans nom ou d'une décision bien arrêtée, cherchait à arracher aux accusés une déclaration d'idolâtrie, avec laquelle, armé des excommunications papales, il aurait pu combattre mieux à son aise ce qu'il appelait l'indifférentisme. Tout est là; ce qui gênait le clergé dans son funeste travail de propagation du fanatisme, c'était

la tolérance religieuse exercée par les francs-maçons, il ne fallait pas croire en Dieu autrement qu'à la façon catholique.

Laissant de côté les membres du clergé subalterne, on ne peut douter que les inquisiteurs, par exemple, hommes instruits et bien renseignés pour la plupart, reconnaissent cet article des statuts maçonniques impliquant la croyance en Dieu, au grand architecte de l'univers, surtout après les révélations des jésuites. Cette formule de croyance spiritualiste existait encore dans la Maçonnerie française il y a vingt ans; mais c'était, dans notre siècle, une formule pouvant abriter bien des systèmes, tandis qu'à l'époque qui nous occupe, à l'époque où l'on torturait des francs-maçons pour crime d'idolâtrie, il était dit, dans des statuts maçonniques français de 1755, retrouvés à La Haye, article 11 : « Vous n'admettez que des gens d'une naissance honnête, de bonne vie et mœurs, craignant Dieu et ayant reçu le baptême. »

Pour les catholiques ignorants et fanatiques, il n'y avait certainement là qu'une guerre sainte à une hérésie; pour les catholiques intelligents, relevant une domination du monde par le lien religieux, il y avait plus : la guerre à la philosophie moderne naissante.

Le Frère *Bruslé*, ainsi que *Coustos* et *Mouton*, étaient tombés entre les mains des inquisiteurs; tous furent traités avec une égale barbarie. Enfin, ces tortures, ces raffinements de cruauté, consistant à ramener à la vie et à guérir des hommes pour leur briser les membres à nouveau, eurent une fin; après plusieurs mois, l'inquisition rendit son arrêt. *Coustos* était condamné à quatre ans de galères, *Bruslé* et *Mouton* à cinq années de la même peine, tous trois devant, en outre, figurer dans un autodafé solennel, avec d'autres victimes.

Toutes les cérémonies et formalités inquisitoriales remplies, les trois condamnés, enchaînés comme de vils criminels, furent dirigés sur le bagne de Lisbonne, où on les employa aux plus rudes travaux.

*Bruslé*, dont la santé avait été fortement ébranlée par les épreuves physiques qu'il avait endurées, fut en butte à des cruels traitements de la part des gardes-chiourmes, qu'il ne tarda pas à perdre la vie. *Mouton* et *Coustos*, traités avec non moins de rigueur, firent une maladie qui mit leurs jours en danger.

Malgré les excommunications, malgré l'activité de l'inquisition, la Franc-Maçonnerie se développait rapidement, et les grandes Loges d'Europe et d'Amérique constituaient des ateliers dans toutes les parties du monde. Ce progrès devait fatalement amener des divisions dans le sein même de la Société, et c'est alors que différents rites cherchèrent à s'imposer.

En 1762, le baron de *Hund* introduisit en Allemagne le régime de la stricte observance — système templier — qu'il avait étudié à Paris, où il avait été initié dans les hauts grades du chapitre dit de Clermont.

En France, la grande Loge s'était divisée, par suite de la mauvaise gestion du grand-maître; chaque conseil délivrait des constitutions, la confusion était dans les rangs maçonniques.

Si la nature humaine porte en elle-même les éléments d'organisation et de concentration, elle porte aussi les éléments de dissolution; aussi, n'est-il pas surprenant que, dans toute grande association, il y ait des moments d'ébranlement. Mais il faut dire, en ce qui concerne la Maçonnerie, que les déchirements qui se produisirent dans son sein, à certaines époques, furent l'œuvre des agents du clergé, envoyés pour semer la discorde.

Ainsi, à l'époque où la Société se développait dans des proportions inattendues, et se fractionnait en diverses écoles, le clergé, assez bien renseigné, envoyait ses agents pour travailler à la dislocation de l'institution. On cite notamment un agent secret des jésuites, nommé *Johnson*, qui se rendit en Saxe, se disant envoyé plénipotentiaire des supérieurs de la *Stricte Observance*, pour y fonder des chapitres du système templier, système introduit en Allemagne, comme nous l'avons dit, par le baron de *Hund*.

Ce *Johnson* réunit à Léna un convent maçonnique, le 25 décembre 1763, où il prétendit avoir seul le droit de créer des chevaliers, en raison des pouvoirs dont il se disait muni des supérieurs inconnus résidant en Ecosse. (A suivre.)

## FÊTE MAÇONNIQUE

(Suite)

On donne alors l'entrée du Temple aux dames. Lorsqu'elles sont installées, notre F. . . Colfavru leur souhaite la bienvenue en d'excellents termes.

Allocution du F. . . Colfavru :

Mesdames,

Au nom de la L. . . les Arts Réunis et du G. . . O. . . de France, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être venues nombreuses à cette fête. Nous sommes toujours heureux lorsque nous pouvons nous associer nos mères, nos femmes, nos sœurs, nos filles, car nous sommes de bons pères de famille, de bons citoyens, ne relevant que de leur conscience.

Nous sommes des hommes de paix et de tolérance et ne prenons les armes que pour accomplir nos devoirs de patriotes; car, Mesdames, les francs-maçons sont ceux qui préparent les patriotes.

Et les intérêts de la famille, que seraient-ils de-

venus si les grands principes de la Révolution française n'avaient été soutenus et défendus par les francs-maçons? Votre présence ici, Mesdames, montre l'accord dans la famille, cette base essentielle que nous recherchons.

En face de nos éternels adversaires, nous nous sommes dit qu'il fallait, nous aussi, pratiquer la solidarité, mais par la liberté et par l'égalité.

Contre leur théocratie, appliquons la liberté : liberté de soi-même, liberté de son semblable. Application difficile dans la pratique, nous le reconnaissons. Où est donc, en effet, la liberté pour l'ouvrier, condamné à un rude labeur et qui ne connaît souvent de la vie que la souffrance? Il y arrivera cependant si au foyer il y a entente.

Nous apportons donc ici et soutenons le principe de la liberté.

Le père ne sait pas s'il vivra pour ses enfants; mais il aura fait son devoir s'il donne à la société un bon citoyen; et si son œuvre n'est pas achevée pour lui, nous voulons qu'il soit remplacé si le malheur arrive à sa famille.

L'enfant est adopté par nous et nous lui donnons le sentiment du devoir, du républicain.

Après la cérémonie d'aujourd'hui, vous pourrez dire, Mesdames, ce que sont les francs-maçons et ce qu'ils veulent. Vous aurez vu moins de pompes que dans les cérémonies religieuses, moins d'apparat, car notre œuvre est illuminée du grand flambeau de la vérité par la science.

Nous espérons qu'il vous en restera un bon souvenir, nous avons foi en l'avenir qui nous donnera la femme en la délivrant à jamais de la puissance néfaste que nous combattons et qui, depuis trop longtemps, fausse l'esprit du mariage et de la famille; nous espérons, car vous ne pouvez blâmer les sentiments qui nous guident.

Cette allocution terminée, il est procédé à la cérémonie d'adoption.

Le F. . . Dubief, orateur, prend ensuite la parole et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, dit-il, si je ne craignais de marcher sur les brisées de notre vénéré président, je vous souhaiterais à nouveau la bienvenue, je vous féliciterais d'avoir affronté ces hommes que la sottise du dehors présente comme si dangereuse.

D'y venir avec vos maris, cela pourrait peut-être passer, mais d'y amener vos enfants, cela doit être tout au moins monstrueux.

Aujourd'hui, Mesdames, les francs-maçons sont en fête; mais leur manifestation, quelque éclatante qu'elle soit, est toute d'intérieur, et ils ne font pas, comme certaines gens que vous connaissez, étalage public de vêtements ou d'ornements plus ou moins brillants, plus ou moins dorés.

Que verrez-vous donc faire à ces hommes? Vous leur verrez prêter serment d'appui aux enfants qu'ils adoptent, appliquant ainsi cette maxime sublime d'un de ces philosophes de l'antiquité : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Cette formule est charmante et ne croyez pas qu'elle soit le monopole des catholiques, qui n'en pratiquent guère l'esprit, assurément! Non. Elle a été de tous temps la doctrine des hommes du progrès. Tous ces enfants, que les jésuites ont accaparés pendant des siècles, afin de dominer les nations plus à leur aise, nous ont enseigné ce que, nous aussi, devons faire.

Où, ayons les enfants et faisons-leur comprendre le grand devoir humain; préparons-les aux grands combats de la vie, afin que, plus tard, ils soient des hommes forts et ne relevant, comme leurs éducateurs, que de leur conscience.

Car on a trop longtemps négligé l'éducation des enfants, de ces petits êtres que vous élevez et chérissez, Mesdames, avec cette langue dont vous seules avez le talisman. Et en instruisant ces enfants, nous vous instruirons aussi; nous vous dirons ce que vous devez donner, avant tout, à votre fille. De même qu'une place forte doit sa sécurité à la garnison qui est à son intérieur; de même, il faut munir la jeune fille d'une âme forte, qui sera sa sauvegarde. Il ne faut plus qu'elle reçoive du dehors les éléments dissolvants que la secte cléricalle s'évertue à lui donner. Il faut, de toute nécessité, la débarrasser des genoux malsains de l'Eglise.

Munie d'une âme forte, elle saura associer le plaisir et le devoir, elle sera le flambeau de la famille, de cette famille dans laquelle sera honoré le respect de soi-même et de la personnalité humaine.

Du garçon, nous ferons un travailleur, un homme de cœur, un bon républicain, un esprit habitué à marcher droit devant soi, et à ne pas s'arrêter aux billevesées cléricalles. Nous voulons qu'on puisse lui appliquer ce principe de Ténacité :

« Sois bon, sois tolérant, et que dans tes yeux brille l'éclat du droit humain. »

Voilà, Mesdames, ce que trouveraient les enfants dans notre Société, au cas où ils perdraient leur appui tutélaire, venez donc parmi nous, venez encore davantage, car c'est chez nous qu'est le véritable asile de la famille.

Car ces enfants que nous avons élevés pourraient se présenter partout. Jamais il ne leur arrivera de pousser vainement le cri d'alarme. Partout où il y a des maçons, un secours est certain, une main se tend.

Je voudrais bien encore détruire certaines accusations que nos ennemis répètent contre la *Franc-Maçonnerie*. On dit que nous ne sommes pas patriotes, que nous sommes les ennemis de la famille, de Dieu (sans indiquer lequel, toutefois).

Les francs-maçons ne sont pas patriotes, voilà, en vérité, une affirmation singulière, mais qui ne tient pas debout, lorsqu'on ouvre l'histoire. Un seul fait suffirait pour détruire cette allégation : la Révolution française est l'œuvre de la Maçonnerie. C'est à la voix de Danton, maçon, que se produisit l'enthousiasme des volontaires de 90.

Et qui nous reproche notre défaut de patriotisme : ceux qui ont un chef à l'étranger, ceux qui n'ont pas de patrie, ceux qui, comme fusil, ont un goupillon, ceux qui font profession d'ameuter l'étranger contre la patrie!

A ce propos, dissions encore une erreur : « on s'imagine que les missionnaires font de la propagande en faveur de leur pays, la France; ils ne sont préoccupés que d'une chose, que d'un pouvoir pour lequel ils travaillent servilement : Rome. »

Les traditions qui existent au delà des mers, ce sont nos braves soldats qui les y ont implantées avec le culte de la patrie.

Ennemis de la famille? Nous! Il n'y a rien à répondre à ceux qui se sont mis volontairement dans l'impossibilité d'en avoir.

Qui donc a intérêt à la division dans la famille, sinon le prêtre qui en bénéficie.

Le but à atteindre est de faire disparaître cette espèce de divorce moral que le prêtre entretient entre l'homme et la femme, le frère et la sœur.

Pourra-t-on mieux soutenir que nous sommes les ennemis de la société? Sommes-nous socialistes? Oui, si l'on pense que la société n'est pas parfaite, qu'elle n'agit pas en liberté, bien qu'elle en ait le droit. Car entre le droit et le pouvoir il y a la même distance qu'entre la proie et l'ombre, et la liberté est justement constituée par le droit et le pouvoir. Dans le desiderata constituée par le droit et le pouvoir. « c'est le pouvoir être libre ». Ce que nous recherchons, c'est le pouvoir être libre. Ce n'est que par une série de développements successifs que la Société atteindra ce but.

Qui parle d'ennemis de la société? Ceux qui ne nous connaissent pas et qui ignorent qu'en tête de nos lois, le travail est considéré en Maçonnerie comme une obligation impérieuse.

Les religions pratiquent-elles la loi du travail? Chacun sait bien le contraire, chacun sait aussi que les religions s'excluent, alors que nous tolérons toutes les opinions et sommes des partisans convaincus de la liberté de conscience. C'est ce qui fait que nous soutenons qu'en cette matière l'Etat doit être neutre.

Que le pape nous désigne à ses fidèles comme les suppôts de l'enfer, peu m'importe, poursuivons notre œuvre, continuons à faire le devoir parce que c'est le devoir, c'est-à-dire chose humaine, et non parce qu'il est imposé par des dogmes, et par conséquent d'essence échangeante. Continuons à obéir aux lois naturelles et immuables qui éclairent et dirigent la conscience de l'homme libre.

Les partisans de l'éteignoir ont eu le passé, à nous l'avenir, à nous la consécration des conquêtes immortelles de la Révolution française. Et nous vous convions à cet avenir avec bonheur, car nous voyons poindre l'heure de l'émancipation humaine.

(à suivre.)

## Enterrement civil

On nous écrit de Dôle :

Depuis quelques années, le *Courrier du Jura* s'acharne, après chaque enterrement civil, à jeter de la boue et à vomir des injures sur les tombes à peine fermées des libres-penseurs.

Dernièrement, il a osé pousser le cynisme et le mensonge jusqu'à désigner comme ayant présidé un enterrement précédent, l'équarisseur; cherchant ainsi à établir un rapprochement odieux entre les cadavres sur lesquels travaille l'équarisseur et la dépouille d'un libre-penseur!! Le citoyen Louis Robert, fidèle champion de la République et de la libre-pensée, a jugé utile de protester, aux obsèques du citoyen Rigoulet, contre ces ignobles outrages. Il l'a fait en termes excellents, avec une clarté et une modération qui ont vivement impressionné l'auditoire. Voici la copie de ce discours. Tous les hommes de bon sens et de raison, tous ceux qui n'aveuglent pas un fanatisme toujours intolérant, applaudiront à ce langage aussi sensé que sage.

Mesdames, Messieurs,

Il y a un domaine inviolable chez l'homme, c'est le sanctuaire de la conscience, où nul n'a le droit de s'introduire pour en scruter les croyances religieuses ou politiques. Il y a une volonté devant laquelle tous les honnêtes gens s'inclinent, c'est la dernière volonté d'un mourant et un sentiment de respect en vertu

duquel amis et ennemis se découvrent devant un cercueil.

Grâce au progrès des lumières, l'esprit de tolérance religieuse a pénétré de plus en plus dans les mœurs, malgré les efforts et les excitations en sens contraire des organes cléricals-monarchiques.

C'est ainsi que, dans les sphères les plus élevées, nous voyons, sans nous étonner outre mesure, le chef suprême de la religion catholique, le représentant infailible de Dieu sur la terre conclure des traités avec les chefs des religions ennemies, avec la reine d'Angleterre, le tsar de Russie, le grand sultan, l'empereur de Chine et avec d'autres, bien qu'ils soient excommuniés depuis des siècles par les papes, ses prédécesseurs.

C'est ainsi que, dans les sphères plus modestes et dans les relations ordinaires de la vie, nous voyons catholiques, protestants, juifs, francs-maçons, libres-penseurs, se traiter réciproquement avec urbanité, avec affection et — la mort venue — se rendre les derniers devoirs fraternellement, sans tenir aucun compte des malédictions et des anathèmes fulminés au nom de chaque doctrine religieuse ou philosophique que contre les sectaires ou les adeptes des doctrines rivales et sans que cet acte de tolérance implique pour aucun d'eux une renonciation à des croyances personnelles.

C'est vraiment là un spectacle consolant pour ceux que n'aveugle pas le fanatisme et un exemple à imiter pour ceux qui oublient trop souvent ces belles paroles du Christ :

« Aimez le prochain comme vous-même; vous êtes tous frères. »

Mais ce n'est pas aimer le prochain comme soi-même, ce n'est pas le traiter en frère que de violer son tombeau, et d'appeler sur sa dépouille le mépris public, celui de sa femme ou de ses enfants, en insultant à leur douleur et à leurs regrets par les comparaisons les plus abjectes et les injures les plus grossières.

Je m'arrête... par respect pour le lieu où je parle; mais il fallait bien qu'une voix s'élevât pour protester enfin, avec tout le calme possible, au nom de la dignité humaine et de la liberté de conscience, contre les inqualifiables outrages auxquels elles sont en but après chaque enterrement de libre-penseur.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie, au nom de la libre pensée, d'avoir suivi l'inspiration de votre conscience et de votre cœur, en accompagnant ici un honnête père de famille, un habile ouvrier, un républicain libre-penseur convaincu, sans rechercher quelles étaient ses croyances relativement à un Dieu, à l'immortalité de l'âme, à la résurrection des corps, etc., et sans vous préoccuper de l'interprétation qu'on pourra donner au devoir que vous venez d'accomplir. Aucun de ceux qui ont pris la parole n'a cherché à blesser ou à modifier vos croyances. Merci, encore une fois.

## LE MONDE MAÇONNIQUE

(Suite.)

Jusqu'à-là, il n'y a pas grand mal; moins la médisance et la calomnie, apanages bien connus de la pieuse engeance.

Viennent ensuite les cas particuliers suivants :  
1° On vient d'apprendre dans la paroisse qu'un libre-penseur est sur le point de mourir. Pour peu que la localité ne soit pas trop grande et beaucoup catholique, il n'est bruit que de la fin imminente et terrible de l'impie...

Aussitôt nos dévots s'empressent de se visiter les uns les autres pour colporter la nouvelle : et les langues de marcher. Sera-t-il ou ne sera-t-il pas touché de la grâce? disent les uns, fera-t-il ou ne fera-t-il pas le « plongeon », disent les autres. Tout le monde est en émoi. Les tenants et aboutissants de la sacristie s'agitent, les religieux et les religieuses se mettent en prières. Si l'on osait, on ferait sonner les cloches. Notez bien qu'il s'agit de la damnation ou du salut éternel d'un chrétien baptisé, sur lequel l'Eglise catholique s'arroge des droits inprescriptibles.

Quoi qu'il en soit, l'un de nos cogots tâche d'établir des intelligences avec l'intérieur de ce moribond. Bientôt la place est investie et le siège commença. Que de pieuses ruses, que de saints efforts! Parfois,

que de violences employées pour ménager l'accès à M. le curé! Mais il n'est pas nécessaire d'y regarder de si près; l'essentiel est de réussir dans une entreprise où l'honneur de Dieu et celui de la paroisse sont engagés.

A ce moment, un combat inégal s'engage; tout l'entourage a été gagné; où il insiste, supplie, pleure, menace... Et quand la faiblesse générale du malade s'accroît, quand la raison succombe à la défaillance du corps, c'est alors que les obsessions redoublent, et que le pauvre patient, ne se rendant plus compte de ce qui se passe autour de lui, cède et se confesse!!! Un assassinat moral vient de s'accomplir.

2° La lame dans le fourreau n'est point encore usée, l'esprit du malade est resté lucide, et il refuse de se soumettre à l'esprit d'un autre homme, dont la faiblesse, la misère est au moins l'égal de la sienne.

Que faire cependant, car le dévouement approche et le curé a été averti; il est à l'affût : on attend. On attend encore jusqu'à ce que, sous l'effort de l'agonie, il n'y ait plus qu'une matière inerte et inconsciente. Alors, vite on appelle l'autre, qui arrive avec les sacrements dans sa poche, parle à l'oreille de celui qui ne l'entend plus, absout, bénit, fait des onctions... Tous les fidèles ont été témoins de cette conversion éclatante et le maçon, qui a ainsi abjuré ses erreurs, est inhumé en grande pompe, pour la plus grande gloire de Dieu et de la religion.

Que pensez-vous de ce genre de larcin, accompli dans tous les pays où peut encore agir une impitoyable orthodoxie? Il vaut bien celui que nous attribuons, en commençant, à l'un des cantons les plus libéraux de la Suisse.

Et c'est à dessein que nous sommes servi de ces mots, impitoyable orthodoxie, car, d'après ce que nous ont rapporté des personnes dignes de foi, ces procédés ne sont pas l'apanage exclusif de l'Eglise latine. En Grèce, en Roumanie, en Russie, en Arménie, partout où règnent le dogme et son prêtre, les choses ne se passent pas autrement.

Pour ce qui nous concerne, nous, personnellement, maintes fois, dans notre jeunesse, alors que nous habitons des provinces très catholiques, nous avons pu constater de pareilles infamies.

C'est à notre tour, à présent, de crier : à qui la faute? La faute elle est... un peu à nous tous. C'est pourquoi tous, il nous faut la réparer en prenant de sûrs moyens pour remédier à un mal si grand, si général; et qui se reproduira toutes les fois qu'il se trouvera, soit au chevet de nos Frères agonisants, soit autour de leur cercueil, des gens assez pusillanimes ou assez indécents, pour les livrer, mourants ou morts, à nos irréconciliables ennemis.

Dès lors, si la vie et les convictions libres d'un honnête homme sont pour nous quelque chose, ses dernières pensées et sa mort libre doivent nous être sacrées, et nous devons faire tout au monde pour assurer cette liberté.

C'est pourquoi, le sujet qui nous occupe étant de ceux qui tiennent aux entrailles mêmes de la Maçonnerie, nous nous sommes fait un devoir de le soumettre d'abord à l'appréciation des Frères de nos Or... qui ont été d'avis, vu l'intérêt général de la question, de le reporter devant nos ateliers, afin que, ceux-ci, dans leurs sages délibérations, apportent un prompt remède au mal qui leur est signalé.

Toutefois, avant de leur transmettre ces lignes par la voie de nos principaux organes maçonniques, pour que l'on n'aille pas se méprendre à l'égard des sentiments et des opinions de ceux qui les ont rédigées et approuvées, ils déclarent que : complètement imbus des principes de tolérance qui distinguent notre Société, ils ne sont opposés, ni de près, ni de loin, à aucune cérémonie religieuse, funèbre ou autre; pourvu que ceux qui y président, prêtres ou laïques, ne soient pas des imposteurs, dont les lèvres grimacent, sous la prière, l'anathème et l'excommunication.

D'autre part, loin de nous l'intention de chercher à nous ingérer, malgré elles, et sans motif, dans le deuil des familles pour y porter la lutte et la violence.

Mais plus loin de nous encore l'oubli de nos devoirs, au point de rester sourds à l'appel d'un Frère qui

aurait demandé, soit pour ses derniers moments, soit pour sa sépulture, notre assistance et notre intervention.

D'aucuns diront peut-être : à quoi bon soulever une si grosse question, et pour quoi attacher une si haute importance à une misérable dépouille? Que nous importe le corps si nous avons possédé l'esprit!

Cette objection qui n'est qu'apparente avec les derniers mois qui l'expriment. Car, individuellement parlant, l'esprit ne nous aura vraiment appartenu, qu'autant qu'il sera demeuré libre de toute pression jusqu'à sa dernière heure.

D'ailleurs, est-ce parce qu'une question est grosse qu'il faut l'abandonner; surtout si elle est grosse d'importance et d'intérêt sacré, comme la sauvegarde de la conscience dans la pensée libre d'un mourant?

Quant aux funérailles elles-mêmes, il suffira d'ouvrir l'histoire pour y voir que, presque tous les peuples, tant civilisés que barbares, apportèrent toujours à la sépulture de leurs morts les plus grands soins et une espèce de culte; il suffira d'examiner attentivement ce qui se passe autour de nous, et de se rendre compte de l'effet moral produit dans les cas que nous venons de citer et autres analogues; il suffira d'être témoin de l'acharnement, de l'ostentation que les autres y mettent, pour comprendre et être enfin convaincu que nous ne pouvons plus abandonner à nos détracteurs le soin d'accompagner nos chers défunts au champ de l'éternel repos.

Rappelons-nous donc que les plus anciennes tribus auxquelles nous prétendons remonter, emportaient dans l'exil, les ossements de leurs pères, afin de les arracher à l'injure de leurs oppresseurs.

A leur exemple, nous saurons accomplir notre devoir, sans quoi, nous ferions preuve en logique et en pratique, d'une inconscience plus grande, peut-être, et certainement plus coupable que celle de gens dont nous réproprions le hideux brigandage.

Il ne nous reste plus qu'à nous emparer de la question qui pourrait être formulée ainsi :

Convient-il, pour la sauvegarde de la personnalité humaine et pour l'honneur de notre Société, que les derniers moments et la sépulture de nos Frères soient livrés à ceux-mêmes qui nient la liberté de conscience et condamnent la Franc-Maçonnerie.

Et quels sont les moyens conseillés par le devoir et la prudence, pour que, le droit bien compris des familles étant respecté, il soit mis fin à de pareilles spoliations.

Et après que cette proposition aura été élaborée, on voudra bien lui donner naturellement pour corollaires :

- 1° Le testament maçonnique;
- 2° L'assistance des Frères à leur lit de mort;
- 3° L'ordre à suivre dans les funérailles.

Puisse cet appel, pour être entendu de tous les maçons, recevoir la plus grande publicité.

## MÉMOIRE

EN FAVEUR D'UN PROJET D'UNE SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES JEUNES ENFANTS PAUVRES DE LA VILLE DE LYON ET DE SES FAUBOURGS.

(Suite)

Maintenant, il me reste à établir qu'une pareille entreprise n'est pas au-dessus de nos forces, et qu'avec de la bonne volonté il nous sera facile de réussir.

J'admets que, dès la première année, la Société adopte 50 enfants, ce qui est déjà beaucoup.

Voici à peu près ce qu'ils pourront coûter à la Société : 20 au-dessous de 7 ans, filles ou garçons, seront conduits dans les salles d'asile. La Société n'aura à payer que leurs vêtements, soit, pour chacun d'eux, 6 chemises de

## SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites  
Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

### ÉCRITS ET LEÇONS DES JÉSUITES

(Suite)

Voilà bien le fidèle portrait des jésuites, et c'est pour cette raison que nous nous demandons : comment est-il possible qu'il y ait encore des jésuites dans l'univers?

Aurait-on oublié que lorsqu'ils sollicitèrent auprès d'Henri IV leur rappel, les jésuites lui dirent que s'ils étaient coupables des crimes dont on les accusait, il ne faudrait pas seulement les bannir de la patrie, mais qu'il faudrait encore les exterminer partout l'univers comme des monstres indignes de vivre.

Ignore-t-on ou a-t-on oublié que, dans la requête qu'ils présentèrent à Louis XIII, le 16 janvier 1626, les jésuites convinrent « qu'on ne devait pas les souffrir, mais les exterminer, si ce dont on les accusait était fondé en vérité. »

Il ne s'agissait alors que de la doctrine meurtrière des rois, que l'Université les accusait d'enseigner unanimement. Depuis ils ont été convaincus de l'avoir mise en pratique : quel doit

être le sort de ces hommes ennemis de tout le genre humain?

L'avocat général Marion, dans un discours au Parlement de Paris, fit voir que pour de « moindres causes », on avait détruit des ordres entiers qui n'étaient pas si coupables : les jésuites, convaincus de toutes sortes de crimes, doivent-ils être seuls épargnés?

Supposons qu'Etienne Pasquier, qui a été le premier qui, publiquement, se soit efforcé de nous extirper cette malheureuse engeance; supposons que les avocats généraux de Séguier, du Mesnil, Marion, Servin, que Henri IV, Harlay, Arnault, de Thou, Pascal, La Chalotais, Ripert de Monclar et tous ces hommes illustres dont M. l'académicien Legouvé, dans une spirituelle causerie, nous faisait, il y a quelques jours, le plus grand éloge, à la distribution des prix de la Société d'enseignement professionnel, supposons que ces hommes illustres qui sont l'ornement des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, n'aient jamais existé; supposons encore que nos pères, trompés par les jésuites, aient pris ces fourbes pour de vrais apôtres, qu'ils les aient reçus véritablement et absolument; qu'ils leur aient donné dans l'Etat un établissement solide, sans être frappés des prédictions sinistres que la Faculté de théologie avait faites à leur sujet, dès qu'ils se montrèrent; leurs forfaits en tout genre, multipliés dans toutes les parties du monde, permettent-ils de les laisser subsister?

Peut-on tolérer des gens qui affichent de ne pas prendre la vérité pour règle; qui ont enfanté toutes sortes d'erreurs sur le dogme et sur la morale; qui n'ont aucune conviction, aucune opinion, et déclarent eux-mêmes qu'ils en changent selon le temps et les lieux, suivant leurs intérêts?

Peut-on tolérer des gens qui ne peuvent être

retenus ni par leurs promesses, ni par leurs serments, et qui apprennent même à se parjurer devant les magistrats?

Peut-on tolérer des gens qui, depuis leur formation en société, n'ont cessé d'exciter des troubles, des séditions dans tous les Etats, qui ont employé les moyens les plus infâmes, les fourberies, les violences, la calomnie, pour parvenir à leurs fins; qui se sont joués des biens, de la liberté, de la vie, de l'honneur des hommes; qui ont appris et conseillé l'art exécrable de tuer et de massacrer leurs semblables, sans se rendre coupables à leurs yeux?

Peut-on tolérer des gens qui, dans l'éducation de la jeunesse, dans le gouvernement des âmes, ont cherché à introduire l'ignorance, afin qu'on dépendît d'eux uniquement?

Peut-on, enfin, souffrir des gens qui se sont rendus formidables aux grands et aux petits, par leur énorme crédit, par leurs richesses immenses, par leur hardiesse à tout oser, à tout entreprendre, et par l'impudence avec laquelle ils ont su se procurer l'impunité?

Les jésuites eux-mêmes ont prononcé leur arrêt : ils sont les ennemis de toute société, de tout le genre humain : ils doivent donc, selon leurs propres expressions, « être exterminés par tout l'univers, comme des monstres indignes de vivre. »

Toutefois, qu'on ne nous fasse pas l'injure de supposer que, par exterminer, nous entendons tuer. Non : nous ne sommes pas de ceux qui prétendent qu'il faut faire de leurs concitoyens une pâtée dont les chiens ne voudront pas. Il nous suffit qu'on ne tolère plus les jésuites, qu'on les détruise comme corps enseignant, prêchant, confessant et démoralisant, mais non comme individus, et ce qui nous reste à dire sur les pratiques

des jésuites achèvera de prouver combien cette destruction est nécessaire.

A l'époque où l'évêque François écrivait de Nankin, au pape Benoît XIV, que les jésuites faisaient des « choses très insupportables », le P. La Valette se livrait, à la Martinique, à l'usure et à un commerce exorbitant avec toutes les parties du monde, au mépris des lois de l'Eglise, mais à la plus grande gloire de Dieu.

Ce Père, plus propre au négoce qu'au sacerdoce, avait des comptoirs, des vaisseaux, des correspondants dans toutes les parties de l'Europe, des nègres pour faire la contrebande, et toutes les bourses lui étaient ouvertes.

Quelques-uns de ses correspondants, les frères Lioncy et Gouffre, de Marseille, sur le point de faire faillite, par suite de la non-exécution des engagements pris par le P. La Valette, dont le commerce roulait sur trente millions d'affaires, s'adressèrent au P. de Sacy, supérieur de la maison des jésuites de Paris, pour obtenir un secours de quatre à cinq cent mille francs, sur les deux millions qui leur étaient dus.

« — Pêrissez! leur répondit froidement le doux P. de Sacy; nous ne pouvons rien pour vous. »

Et comme les frères Lioncy et Gouffre objectaient que tous les autres correspondants des jésuites allaient périr avec eux par la chute universelle de leur crédit, le P. de Sacy répliqua sur le même ton :

« — Pêrissez tous, je vous le répète; nous ne pouvons rien pour vous; nous n'avons que des prières et des messes à vous donner. »

Et cela au moment même où les jésuites possédaient des richesses immenses qu'ils avaient amassées de toutes parts!

(A suivre)

coton à 2 fr., 12 fr.; un pantalon et une blouse d'été, 6 fr.; un pantalon et une veste d'hiver, 6 fr. Total, 24 fr. par année, ci, fr. .... 480

15 de 7 à 12 ans, fréquenteront les écoles mutuelles. La Société n'aura encore à pourvoir qu'à leurs vêtements, soit par an, pour chacun d'eux, 36 fr., ci ..... 540

15 de 12 ans et au-dessus coûteront, pour leurs vêtements, environ 40 fr. par an, ci fr. .... 600

Sur ces 15, plusieurs perfectionneront leur instruction en suivant des cours ouverts par les maçons, (plusieurs s'étant déjà offerts pour cela).

10 garçons et filles seront mis en apprentissage. Cela exigera une dépense de 300 fr. environ pour chacun d'eux; la durée de l'apprentissage étant fixée à trois ans le moins; soit à débours par année, fr. .... 1.000

2 Ayant été jugés aptes à recevoir un enseignement supérieur, seront mis dans un collège, et coûteront 500 fr., ci. .... 1.000

3 seront établis. Les filles se mariant avec le consentement de la Société et de leur patron, recevront une dot de 400 fr. Une pareille somme sera mise à la disposition des garçons dès qu'ils sauront travailler, mais pour être employée à l'achat des outils nécessaires à leur profession; soit par année, fr. .... 1.200

Pour les secours à donner, en cas de maladie, aux enfants ou à leurs parents, nous compterons, fr. .... 2.000

L'entretien de la chaussure des enfants, soit pour l'hiver, 35 paires de sabots et chaussons pour les enfants au-dessous de 12 ans, à 2 fr., ci. .... 70

15 paires de souliers pour ceux au-dessus de 12 ans, à 6 fr., ci. .... 90

Et enfin, pour l'été, 50 paires de souliers, à 6 fr., ci. .... 300

Appointements d'un secrétaire ou commis aux ordres de l'administration, pour tenir les registres et faire les recettes, 800 fr., ci. .... 800

Frais de bureau. .... 400

Prix et encouragements à distribuer chaque année dans une assemblée solennelle. .... 720

Total. .... 9.200

Ainsi, avec une dépense de 9,200 fr. par an, la société pourra, dès la première année, donner ses soins à 50 enfants; et il est à remarquer que je ne fais entrer pour rien en diminution de ces charges les dons que pourront faire aux enfants, qui les auront intéressés par leur bonne conduite, les patrons riches et charitables, non plus que le concours des dames bienfaitrices qui voudraient bien consacrer une partie de leurs loisirs à confectionner des hardes pour nos jeunes protégés.

Pour atteindre ce chiffre de 9,200 fr., je propose que chaque Loge s'engage à payer tous les ans la somme de 200 fr.

Soit pour les onze Loges de l'ordre de Lyon .... 2.200

De plus, qu'une souscription générale soit ouverte; et, en supposant que parmi les onze cents maçons actifs de notre ordre, il ne se trouve que cinq cents souscripteurs à 10 fr. par an, cela produirait fr. .... 5.000

Parmi leurs femmes, leurs enfants, leurs parents, leurs amis, ce n'est pas trop espérer que de prévoir deux cents souscripteurs, aussi à 10 fr. par an, ci. .... 2.000

(A suivre.) Total. .... 9.200

BIBLIOGRAPHIE

La 53<sup>e</sup> livraison de la Grande Encyclopédie (prix : 1 fr.) vient de paraître chez les éditeurs H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, rue de Rennes, 61, à Paris.

Elle contient, au mot *Anonymat*, un grand travail sur la littérature anonyme, et beaucoup d'articles intéressants parmi lesquels nous citerons les biographies d'Anquetil Duperron et de Saint-Anselme, ainsi que les articles *Antar (roman d')* et *Antechrist*.

Nombreuses illustrations dans le texte.

Les tomes I et II sont en vente et expédiés contre mandat-poste.

Prix du volume broché, 25 fr. — Reliure, 5 fr.

**Souvenirs d'antan par Fonterane.** — Voici un écrivain en un livre.

L'écrivain est un styliste alternativement vigoureux, délicat et de la plus délicieuse originalité.

Son livre est plein d'émotions, de chaleur, des parfums de l'amour et des senteurs de la lande natale.

C'est un album de photographies, portraits ou paysages, tous choisis avec un goût exquis.

On ouvre ce livre. Chaque chapitre, chaque page peut être enlevée; chacune donne l'élément d'une nouvelle attachante, pleine d'intérêt, écrite avec le cœur, qu'on peut faire passer en lecture à la ronde. Ces pages sont faites à l'emporte-pièce, avec franchise, brutalement parfois, mais toujours le charme sylvestre y est grand, les sentiments délicats y ont la place d'honneur.

Amour et tartine de confiture; Légende du château de Fénoillères; le Poitrinaire; l'Excursion au couvent; Eglouge; Surpris par l'orage; Ils s'aiment!...

Tels sont les titres qu'on pourrait donner aux pages de la première partie.

Né dans les Corbières, l'auteur décrit avec une réalité d'expression, qui va droit au cœur, les mœurs des paysans de son pays. Toutes les pages qu'il leur consacre sont gracieuses, saisissantes parfois, hardies, toujours originales.

Il a le tort ou le bon sens de ne croire ni à Dieu ni à Diable, Et il trouve dans l'amour adolescent, dans l'amour de son pays et de l'affection qu'il a pour sa mère, des notes vibrantes qui valent bien celles des orgues de cathédrale — de la religion.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, l'auteur nous fait voir un petit coin de bohème — les désillusions d'un jeune homme qui a le cœur jeune et les dents longues, mais qui tombe dans la connaissance d'une courtisane, et qui ne va pas au restaurant chaque fois qu'il a faim.

Cela est vécu, c'est poignant quelquefois.

On arrive ainsi à la troisième partie: le suicide.

Cette troisième partie est très courte; on n'a pas le temps d'être trop triste. — Et jusqu'au dernier moment le pauvre diable est assez gai.

Il meurt sans regrets, ne croyant à rien, mais espérant quand même... sa dernière pensée est pour sa mère! C'est la seule religion qu'il ait conservée.

Une explication est nécessaire.

Ces « souvenirs » sont écrits à la façon de Werther. C'est Léonce qui signe ces mémoires; ces souvenirs sont les siens. C'est Fonterane qui les écrit.

Ce livre est à lire et à relire.

Si vous voulez rêver d'amour et vous retrouver un brin dans vos jeunes ans, si vous avez à faire passer quelques heures d'ennui ou quelque préoccupation fâcheuse, lisez les *Souvenirs d'antan*.

Au bas de chaque page, fermez le livre... et rappelez-vous.

Nous promettons à notre ami Fonterane le meilleur succès.

**La Tribune des Peuples**, revue internationale du mouvement social dans les cinq parties du monde. Rédaction et administration : *Librairie des deux mondes*, Paris, rue de Loos, 17. — Abonnement, France : un an, 5 francs; Union postale, 6 francs.

Sommaire du n° 7, Octobre-Novembre. A nos amis, LA RÉDACTION. — *L'Esprit d'initiative*, CASSIUS. — *Une nouvelle Pologne*, F. B. — *Lettres des Etats-Unis*, FRÉDÉRIC-TUFERD. — *Les Anglais et la traite des esclaves*. — MOUVEMENT SOCIAL INTERNATIONAL. — EUROPE : Grèce, Roumanie, Suisse. — ASIE : Hindoustan. — AFRIQUE : Madagascar. — AMÉRIQUE DU NORD : Antilles, Californie. — AMÉRIQUE DU SUD : Vénézuëla, République argentine.

*Revue bibliographique internationale*, livres, journaux, revue.

Un numéro de cette revue est envoyé à TITRE D'ESSAI, gratis et franco, à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à la LIBRAIRIE DES DEUX MONDES, Paris, 17, rue de Loos, avec le BULLETIN donnant l'ANALYSE des publications en vente à cette librairie.

On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste.

LA REVUE MODERNE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du n° 35. — Novembre 1886.

*L'Allemagne*, Paul Cassard. — *Benouï Malon*, Léon Cladel. — *L'avenir de la République*, Buffenoir. — *Les Usines*, Henry Fèvre. — *Le Théâtre à Rome*, Robert Barlet. — *Le Christ* (poésies), Maur. Bouchor. — *Jean Rameau*, Ch.-H. Lapauze. — *Embarquement* (poésies), Jean Lorrain. — *Impressions*, Paul Balluz. — *Les poèmes de la chair*, Martial Teneo. — *Les Dragées*, La Chatte, B. Boy. — *Monsieur Scapin*, Eugène Morel. — *Aux bords du Gers*, Elie Fourès. — *Chronique parisienne*, Alcide Bétrine. — *Les Mensonges conventionnels*, Edm. Thiaudière. — *Sur Justinien Béraud*, F. Pelizza. — *Messaline* (poésie), Léopold Cabanis. — *Aux Halles* (poésie), Jacq. le Lorrain. — *Concert du Châtelet*, Alcide Bétrine. — *Le Mois*, divers. — *La Mode*, Jeanne Dorcy.

Paris, rue du Département, 35.

Lyon, rue de Marseille, 24.

REVUE DES THÉÂTRES

Lyon. — GRAND-THÉÂTRE. — Peu de nouvelles du Grand-Théâtre, cette semaine. Bonnes représentations de *Robert le Diable* avec M. Boudouresque; représentation médiocre de *Carmen*, où Dereims et Bérardi n'ont pas fourni tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. Par contre, M<sup>lle</sup> Arnaud s'y est montrée excellente, M<sup>lle</sup> Verheyden et Dupont, correctes.

On annonce les prochains débuts d'un ténor léger et d'un second ténor. Espérons que ces débuts termineront définitivement cette période déjà trop longue de tâtonnements et d'essais, qui ne pourrait, en se prolongeant, que nuire à la réputation de notre première scène.

La direction du Grand-Théâtre, nous en sommes persuadés, à hâte de voir enfin notre troupe lyrique, complète et homogène, donner satisfaction aux légitimes désirs de notre population.

CÉLESTINS. — Nous venons d'assister à la première du *Conseil judiciaire*, comédie en trois actes de MM. J. Moineau et A. Bisson.

La pièce n'est pas compliquée; mais les auteurs ont su en tirer une foule de scènes très amusantes et nous ne doutons pas que le *Conseil judiciaire* n'ait à Lyon le succès qu'il a obtenu au Vaudeville.

M. Mercier joue l'avoué Pagevin avec beaucoup d'entrain et d'esprit; M<sup>me</sup> Billon est une bonne M<sup>me</sup> Pagevin; M<sup>me</sup> Leclert, une charmante Pauline; MM. Frey, Andral, Aubert, Lecœur, M<sup>me</sup> Santa et Raymonde complètent un ensemble excellent.

Nos félicitations à la direction des Célestins.

REVUE DES JOURNAUX

**Lyon Républicain**, journal politique, quotidien, paraissant le matin.

Abonnements: Rhône et départements limitrophes, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; autres départements: un an, 28 fr.; six mois, 14 fr.; le numéro, 5 centimes.

**Courrier de Lyon et du Sud-Est**, journal politique quotidien, paraissant le soir.

Abonnement: un an, 40 fr.; six mois, 20 fr.; le numéro, 10 centimes. Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

Le *Courrier de Lyon* n'est pas seulement un journal d'informations politiques, il donne également une large place au mouvement artistique, littéraire et scientifique, ainsi qu'aux questions commerciales et industrielles.

**Indépendant du Rhône**, journal de Tarare et de l'arrondissement de Villefranche, républicain, hebdomadaire. Lyon, rue Mallet, 8; Tarare, rue Madeleine, 2.

Abonnements: Rhône et départements limitrophes, un an, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50; le numéro, 10 centimes.

AVIS

Nous prions tous ceux de nos lecteurs qui nous ont demandé l'Almanach populaire du *Franc-Maçon* de nous excuser du retard mis à le leur adresser.

Les nécessités de la première heure ne nous ont pas permis d'aller plus vite; mais, d'ici quelques jours, nous serons à même, grâce aux mesures prises avec l'éditeur, de satisfaire toutes les demandes.

**OUTILLAGE AMATEURS et INDUSTRIELS**

Fabrique de Tours de tous systèmes, Scies mécaniques (plus de 500 modèles) et coupeuses pour les étoffes, dessins et toutes fournitures pour les Découpeurs, BOITES D'OUTILS.

**TIERSOT, r. des Gravilliers, 16, Paris**

Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885

Le TARIF-ALBUM (200 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre 0 fr. 65

INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFAILLIBLE des puces, punaises, mouches, cochenilles, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.

Le kilog., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs LA PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giiry, professeur à l'École des chartes; G. Hanou, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; E. Lezaut, examinateur à l'École polytechnique; E. Lavasseur, membre de l'Institut; E. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mante, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Payable à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

**LA PRINCIPALE**

51, rue de Chartres, LYON

BUREAU SPÉCIAL

Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce

Directeur: M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce

---

USINE A VAPEUR — FABRICATION MECANIQUE

**BONTOUX Fils**

à TASSIN-LA-BEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments

Sièges incodores en faïence

Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

---

**PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD**

Rue Jean-Baptiste-Say, 22

(Près la gare de la Picolle et du boulevard de la Croix-Roussé)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerréotype. Portraits après décès.

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE

On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1851

**ACHAUME Fils**

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter!!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix: 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr.: 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DEPOT GÉNÉRAL

**V. ROUSSET**

HERBORISTERIE DE 1<sup>re</sup> CLASSE

LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

52, Rue Ferrandière, 52

Près le quai du Rhône

**LYON**

<p>Journaux</p> <p>Thèses, Mémoires, Actions</p> <p>Mandats, Prospectus</p> <p>Factures, Têtes de lettres</p> <p>Cartes de visite</p> <p>etc., etc.</p>	<p>Labours</p> <p>Affiches, Lettres de décès</p> <p>Livrets de Société</p> <p>Registres, Catalogues</p> <p>Cartes d'adresse</p> <p>etc., etc.</p>
---	---

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX